



012: Transports héliportés - Transportflüge

SWISSCOM mit Helikopter - Trasporti con l'elicottero

1 Dangers

Risques mécaniques : éléments non protégés en mouvement, éléments comportant des surfaces dangereuses, moyens de transport en mouvement, éléments non contrôlés en mouvement (pièces volantes), chutes d'objets. Bruit, surcharge musculaire et usure du squelette dues à un levage et à un port trop fréquent et incorrect de charges lourdes ; environnement de travail (p.ex. objets, poussière et pierres).

2 Bases de références

Documents de référence selon doc. SE-01354-C2-HD-Safety Gesetzeskompass et en plus :

Documents suva	<ul style="list-style-type: none">67061: Liste de contrôle: "Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles"
Divers	<ul style="list-style-type: none">Swisshelicoptergroup (www.shgroup.ch)Heliwiss (www.heliswiss.ch)Office fédéral de l'aviation civile OFAC (www.ofac.admin.ch)

3 Généralités

Les lourdes charges, telles que les poteaux téléphoniques ou les armoires de commande, les matériaux de construction, etc., doivent être héliportées dans les endroits peu praticables et difficiles d'accès comme par exemple les régions montagneuses, les immeubles, etc. Ces transports requièrent l'intervention de nombreuses personnes devant connaître les procédures à suivre de même que les mesures de sécurité à prendre afin que ces transports puissent se faire autant que possible sans risque et de manière professionnelle.



Cette feuille d'information constitue donc une condition préalable absolue visant à garantir la sécurité des opérations héliportées.

4 Principes afférents à la passation d'ordres

Afin de pouvoir élaborer une offre précise et organiser un transport aérien avec le professionnalisme et la sécurité qui s'imposent, l'entreprise de transports héliportés a besoin des données suivantes :

Contact

- Données sur la société, adresse, n° de tél., interlocuteur.

Date prévue pour le transport

- Date & heure, date de réserve.

Lieu de déchargement ou de montage, lieu de chargement & lieu d'atterrissement

- Coordonnées, altitude au-dessus du niveau de la mer, obstacles (joindre un plan et éventuellement une photo).

Swisscom SA	Dok-ID	:	012-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.2	Seite 1
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	31.12.2018	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



012: Transports héliportés - Transportflüge

swisscom mit Helikopter - Trasporti con l'elicottero

Matériel à transporter

- Matériel à transporter avec indication de la taille, du poids en kg/m³, des possibilités d'arrimage (par ex. œillets d'accrochage pour transport aérien/grue).



5 Principes à respecter le jour de l'opération

Lieu de chargement & lieu d'atterrissement

- Interdiction de séjournier sur le lieu de chargement ou d'atterrissement dans un périmètre égal à 2 fois min. le diamètre du rotor (en longueur tout comme en largeur) ou d'y déposer des objets.
- A proximité de zones habitées, l'accès au périmètre doit être barré au moins sur une longueur de 50 m et une largeur de 40 m.
- Avant l'opération, le **supérieur** est tenu de s'assurer que les mesures de sécurité ont été prises et que les règles de comportement sont respectées.
- S'assurer de la qualité du sol afin d'éviter toute **projection** (graviers par ex.) générée par le déplacement d'air.



Les EPI suivants doivent être portés :

- **Casque de protection** : ce casque doit être pourvu d'une jugulaire (par ex. casque d'escalade ou casque de chantier avec mentonnière)
- **Protection acoustique** : dans le cas où un écouteur de radio n'est pas porté
- **Lunettes de sécurité** : selon EN166 y compris anti buée.



Conduite de l'opération

- Pilote ou assistant de vol : **suivre et respecter strictement les instructions de l'entreprise de transports aériens !**



Comportement à adopter au cas où...

- Les règles générales de comportement à adopter en cas d'urgence ou d'accident figurent sur la carte d'urgence SC que tout collaborateur doit avoir sur lui !

Swisscom SA	Dok-ID	:	012-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.2	Seite 2
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	31.12.2018	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	